AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,*

1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3. Les règlements fédéraux,

1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
De plus, une balise de positionnement pourra être imposée par l'autorité organisatrice moyennant une caution (précisé dans les Instructions de Courses).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4 ou 3ème catégorie de navigation (précisé dans les IC).
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.2. La régate est ouverte à tous les bateaux suivants :

- Grand Multicoque - Multi 50' - IMOCA
- Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds
- M34 - Figaro 2 - Class'40 - Classe Mini
- Bateaux jaugés IRC 2011 : IRC 3, 2, 1, 0 et super 0 et IRC 4 et 5 d'une longueur minimum de 30 pieds

Elle se courra en équipage.

3.3 Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

3.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT, (ou celui dédié à la course) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 15 mai 2011. Au-delà de cette date les frais d'inscription seront majorés.

3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
- liste non exhaustive à la discrétion de l'organisateur

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.6 Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	**Montant** (si inscription avant le 15 mai)	**Montant** (si inscription après le 15 mai)
Grand Multi - Multi 50' – IMOCA IRC super 0	500 €	600 €
IRC 0	400 €	500 €
IRC 1 – Class 40 – Multi > 30'	350 €	400 €
IRC 2 – Figaro2 – M34	300 €	350 €
IRC 3 – IRC 4 – IRC 5	250 €	300 €
Classe Mini	200 €	250 €

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription, contrôles de jauge et de sécurité :

- Jeudi 2 juin 2011 dans la matinée (précisé dans les Instructions de Course)

5.2 Départs :

- Les départs se feront par classe en Baie de Quiberon dans l'après-midi du jeudi 2 juin 2011. Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 2 juin 2011 à 14H00 (précisé dans les Instructions de Course).

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à l'inscription.

7 LE PARCOURS

Il s'agit d'un parcours côtier sans escale d'une distance de 300 NM environ entre :
La Trinité sur Mer – Chaussée de Sein – l'Ile d'Yeu – La Trinité sur Mer (détails du parcours dans les Instructions de Course)

8 CLASSEMENT

Il sera établi un classement en temps réel par classe pour les Grand Multicoque, Multi 50', IMOCA, Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds, M34, Figaro 2, Class'40 et Classe Mini.

Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule:
Temps Compensé = Temps Réel x TCF.

9 SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2. Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 PLACE AU PORT

Gratuité du port de La Trinité sur Mer du dimanche 29 mai 2011 au samedi 11 juin 2011
Renseignements sur l'emplacement au port auprès de la SAGEMOR.

11 PRIX

Voir les Instructions de Course.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Société Nautique de la Trinité-sur-mer
Tél : +33 (0)2 97 55 73 48 Fax : +33 (0)2 97 55 85 78
flr@snt-voile.org www.snt-voile.org